FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1930 N° 28

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

(DIPLOME D'ÉTAT)

PAR

CHARLES LINDEMANN

Né le 29 Janvier 1906, à Colombes (Seine)

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

de

la " non-fréquentation scolaire "

SES CAUSES -- SES REMÈDES

Président : M. le Professeur NOBÉCOURT

PARIS

IMPRIMERIE DE LA RENAISSANCE

76, rue de Bondy

—

1930

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

(DOCTEUR D'ÉTAT)

PAR

CHARLES LINDEMANN

Né le 29 Août 1905, à Colombes (Seine)

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

de la "non-fréquentation scolaire"

SES CAUSES — SES REMÈDES

Président : M. le Professeur MARFAN

PARIS

Gaston DOIN et Cie, Éditeurs

1931

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1930 N°

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

(DIPLOME D'ÉTAT)

PAR

CHARLES LINDEMANN

Né le 29 Janvier 1906, à Colombes (Seine)

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

de

la " non-fréquentation scolaire "

SES CAUSES -- SES REMÈDES

Président : M. le Professeur NOBÉCOURT

PARIS
IMPRIMERIE DE LA RENAISSANCE
76, rue de Bondy
—
1930

Le Doyen..... M. Roger

I. — Professeurs

	MM.
Anatomie	Rouvière.
Anatomie médico-chirurgicale et chirurgie expérimentale	Cunéo.
Physiologie	Roger.
Physique médicale	Strohl.
Chimie médicale	Desgrez.
Bactériologie	Lemierre.
Parasitologie et histoire naturelle médicale	Brumpt.
Pathologie et thérapeutique générales	Baudouin.
Pathologie médicale	Clerc.
Pathologie chirurgicale	N...
Anatomie pathologique	Roussy.
Histologie	Champy.
Pharmacologie et matière médicale	Tiffeneau.
Thérapeutique	Loeper.
Hygiène et médecine préventive	Tanon.
Médecine légale	Balthazard.
Histoire de la médecine et de la chirurgie	Ménétrier.
Pathologie expérimentale et comparée	Rathery.
Hydrologie thérapeutique et climatologie	Maurice Villaret.
Clinique médicale	Carnot. Bezançon. Achard. Marcel Labbé.
Hygiène et clinique de la première enfance	Lereboullet.
Clinique des maladies des enfants	Nobécourt.
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	H. Claude.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	Gougerot.
Clinique des maladies du système nerveux	Guillain.
Clinique des maladies infectieuses	Teissier.
Clinique chirurgicale	Delbet. Hartmann. Lejars. Gosset.
Clinique ophtalmologique	Terrien.
Clinique urologique	Legueu.
Clinique d'accouchements	Couvelaire. Brindeau. Jeannin.
Clinique gynécologique	J.-L. Faure.
Clinique chirurgicale infantile et orthopédie	Ombrédanne.
Clinique thérapeutique médicale	Vaquez.
Clinique oto-rhino-laryngologique	Sebileau.
Clinique thérapeutique chirurgicale	Pierre Duval.
Clinique propédeutique	Sergent.
Clinique de la tuberculose	Léon Bernard.
Professeur sans chaire	Mauclaire.

II. — Agrégés en exercice

MM.

Alajouanine ..Neurologie et psychiâtrie.
Aubertin .....Pathologie médicale.
Bénard Henri..Pathologie médicale.
Binet .....Physiologie.
Blanchetière ...Chimie biologique.
Brocq .....Pathologie chirurgicale.
Brulé .....Pathologie médicale.
Cadenat .....Pathologie chirurgicale.
Cathala .....Pathologie médicale.
Chabrol .....Pathologie médicale.
Chevallier .....Pathologie médicale.
De Gaudart-d'Allaines ...Pathologie chirurgicale.
Dognon .....Physique.
Donzelot .....Pathologie médicale.
Ecalle .....Obstétrique.
Fey .....Urologie.
Garnier .....Pathologie expérimentale.
Gastinel .....Bactériologie.
Gatellier .....Pathologie chirurgicale.
Giroud .....Histologie.
Harvier .....Pathologie médicale.
Hovelacque ....Anatomie.
Hutinel .....Pathologie médicale.
Joannon .....Hygiène.
Joyeux .....Parasitologie

MM.

Labbé Henri...Chimie biologique
Laroche Guy...Pathologie médicale.
Lemaître .....Oto-rhino-laringologie.
Leroux .....Anatomie pathologique.
Leveuf .....Pathologie chirurgicale
Lévy-Valensi ..Neuropsychiâtrie.
Lian .....Pathologie médicale.
Mercier Fern...Pharmacologie.
Mondor .....Pathologie chirurgicale
Moreau .....Pathologie médicale.
Moulonguet ...Pathologie chirurgicale
Moure.....Pathologie chirurgicale
Mulon .....Histologie.
Oberling .....Anatomie pathologique.
Olivier .....Anatomie.
Piédelièvre ....Médecine légale.
Portes .....Obstétrique.
Quénu .....Pathologie chirurgicale
Richet .....Physiologie.
Sézary .....Dermatologie et syphiligraphie.
Vallery-Radot (Pasteur) ....Pathologie médicale.
Vaudescal .....Obstétrique.
Velter .....Ophtalmologie
Verne .....Histologie.
Vignes .....Obstétrique.

III. — Agrégés rappelés à l'exercice pour le service des examens

MM.

Busquet .....Pharmacologie.
Guéniot .....Obstétrique.
Lequeux .....Obstétrique.

MM.

Neveu-Lemaire .Parasitologie.
Retterer .....Histologie.
Zimmern .....Physique.

IV. — Agrégés chargés de cours de clinique annexe à titre permanent

MM.		MM.	
Alglave	Clinique chirurgicale.	**Le Lorier**	Clinique obstétricale.
Auvray	Clinique chirurgicale.	**Léri**	Clinique médicale.
Basset	Clinique chirurgicale.	**Lévy-Solal**	Clinique obstétricale.
Chevassu	Clinique chirurgicale.	**Metzger**	Clinique obstétricale.
Laignel-Lavastine	Clinique médicale.	**Mocquot**	Clinique chirurgicale.
		Proust	Clinique chirurgicale.
		Schwartz	Clinique chirurgicale.

V. — Chargés de cours

MM.	
Mauclaire, professeur sans chaire	Chargé du cours de chirurgie orthopédique chez l'adulte pour les accidentés du travail, les mutilés de guerre et les infirmes adultes.
Frey	Stomatologie.
Chailley-Bert	Education physique.
Ledoux-Lebard	Radiologie clinique.
Weil-Hallé	Puériculture.

Par délibération en date du 9 décembre 1798, *l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.*

A ma Femme

A mon Père ; a ma Mère

En témoignage de mon affection filiale.

A mes Beaux-Parents

A mes Frères et Sœurs

A ma Famille

A mes Amis

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR NOBECOURT

Professeur de clinique des Maladies Infantiles

Membre de l'Académie de Médecine

Chevalier de la Légion d'Honneur

A qui j'adresse l'Hommage de ma reconnaissance pour l'honneur qu'il a bien voulu me faire en acceptant de présider cette thèse.

A MON CHER MAITRE

M. LE DOCTEUR G. PAUL-BONCOUR

Professeur de criminologie à l'Ecole d'Anthropologie

Directeur médical de l'Institut médico-pédagogique de Vitry

Médecin biologiste de l'Ecole Départementale Théophile-Roussel

En témoignage de gratitude pour les précieux conseils qu'il voulut bien me prodiguer pour l'élaboration de cette thèse.

A MES MAITRES DANS LES HOPITAUX

Stage

1924-1925 M. LE PROFESSEUR LEJARS

1925-1926 M. LE PROFESSEUR SERGENT

M. LE DOCTEUR A. COURCOUX

Externat

1926 M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ OKINCZYC

M. LE DOCTEUR BRECHOT

1927 M. LE DOCTEUR COYON (*in memoriam*)

1928 M. LE DOCTEUR ROUHIER

1929 M. LE DOCTEUR DUJARRIER

M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ LE LORIER

A M. LE DOCTEUR RAOUL-BAUDET

A M. LE DOCTEUR DEVRAIGNE

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

de

la " non-fréquentation scolaire "

SES CAUSES -- SES REMÈDES

I

L'état actuel de la non-fréquentation scolaire

La question de la « non-fréquentation scolaire » est plus que jamais à l'ordre du jour. De tous les coins de la France affluent les rapports d'inspecteurs et d'instituteurs montrant que les enfants manquent de plus en plus l'école ou que, même, ils n'y vont pas du tout. L'ignorance qui en résulte est considérable. Le dernier contingent de l'armée s'est montré, du point de vue intellectuel, encore inférieur au précédent. Nombreux sont les soldats dont l'instruction est nettement déficiente ; nombreux sont aussi ceux qui savent à peine lire et écrire. Aussi nous a-t-il semblé utile de réunir dans cette étude, les causes de « l'absentéisme scolaire » et d'essayer d'en déduire quelques conclusions pratiques.

Examinons d'abord l'état actuel de la législation en ce qui concerne l'instruction primaire (1).

Le principe de l'obligation est nettement formulé dans la loi du 28 mars 1882, qui nous régit toujours. Nous y lisons (article 4) :

« L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux

(1) Nous nous inspirons dans cet exposé d'une communication « La loi française sur la fréquentation scolaire », faite par Mme S. Paul-Kahn (avocat à la Cour de Paris), au Congrès de Stockholm, pour la protection de l'enfance (septembre 1929).

sexes, âgés de six ans révolus à treize ans révolus. » Afin de pouvoir appliquer dans la plus large mesure possible ce principe d'obligation, la loi de 1882 crée deux organes :

C'est, d'une part (article 17), une « Caisse des Ecoles, destinée à faciliter et à encourager la fréquentation de l'école par des récompenses et par des secours aux élèves indigents ».

C'est, d'autre part (article 5), une « Commission scolaire qui, dans chaque commune, est chargée de surveiller et d'encourager la fréquentation des écoles ».

« Cette Commission est présidée par le maire; elle se compose d'un délégué cantonal et de membres désignés par le Conseil municipal, en nombre égal, au plus, au tiers des membres de ce Conseil. »

A la fin de chaque mois (article 10), elle sera appelée à apprécier les absences qui lui seront communiquées par les directeurs et les directrices d'écoles.

« Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, décès d'un membre de la famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications. Les autres circonstances, exceptionnellement invoquées, seront également appréciées par la Commission. »

L'article 12 stipule que « lorsqu'un enfant se sera absenté de l'école quatre fois dans le mois, pendant au moins une demi-journée, sans justifications admises par la Commission scolaire, le père, le tuteur ou la personne responsable sera invitée à comparaître devant la Commission qui lui rappellera le texte de la loi et lui expliquera son devoir ».

« En cas de récidive dans les douze mois qui suivront la première infraction, la Commission scolaire ordonnera l'inscription, pendant quinze jours au moins, à la porte de la mairie, des noms, prénoms et qualités de la personne responsable, avec indication du fait relevé contre elle » (article 13).

« En cas d'une nouvelle récidive, la Commission scolaire, ou, à son défaut, l'inspecteur primaire, adressera une plainte au juge de paix. L'infraction sera considérée comme une contravention et pourra entraîner une condamnation aux peines de police, conformément aux articles 479, 480 et suivants du Code pénal » (article 14).

(Amendes de 11 à 15 francs et même emprisonnement de cinq jours au plus.)

Telle est, dans ses grandes lignes, la loi du 28 mars 1882. A part quelques modifications qui lui ont été apportées depuis, c'est elle qui régit actuellement l'Enseignement primaire en France. Elle est nettement insuffisante, comme va nous le montrer maintenant l'étude de la « non-fréquentation scolaire ».

Comme nous le disions un peu plus haut, les enfants délaissent de plus en plus l'école. L'examen des statistiques établies chaque année, nous démontre que le mal est considérable et qu'il s'aggrave continuellement.

L'on signalait (1) au 1er décembre 1923, 442.000 absences dans les écoles (soit 1 sur 10).

La même année, dans une commune, pour une classe de cinquante élèves, on a pu relever :

525 absences en octobre.
383 — novembre.
352 — mai.
528 — juin.
762 — juillet.

Il en est de même aujourd'hui.

Voici les résultats d'une enquête faite dernièrement dans une école de garçons située dans un quartier ouvrier parisien (donnés par le Dr Paul-Boncour au Congrès de Stokholm, septembre 1929) :

Nombre des élèves : 350

COURS	AGE	TOTAL DES ABSENCES	NON JUSTIFIÉES	PROPORTION
Supérieur.....	11-13	1.050	60	5 %
Moyen 2e année..	10-11	1.190	225	20 %
— 1re — ..	9-10	2.845	803	25 %
Elément. 2e — ..	8-9	3.242	1.032	31 %
— 1re — ..	7-8	4.693	1.195	26 %
Préparatoire	6-7	2.225	509	23 %

De même, dans 14 écoles (garçons ou filles), d'une commune suburbaine, nous voyons :

(1) ALLARD. (*Quotidien* du 19 janvier 1924.)

ÉCOLE COMMUNALE DES		FRÉQUENTATION IRRÉGULIÈRE	
FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS
—	—	—	—
305	257	44	23
215	223	21	5
441	452	26	20
259	261	9	»
294	316	5	1
168	207	2	1
194	208	10	13
1.876	1.924	6,23 %	3,27 %

Dans les campagnes, le mal est peut-être plus grand encore. Si nous parcourons le rapport présenté en 1927 (au Congrès National des Œuvres Officielles du Sauvetage de l'Enfance), à Lyon, par M. Levasseur, Secrétaire de la Commission Pédagogique du Syndicat National des Instituteurs de France), nous y voyons :

« Commune de H..... 75 % d'absences en juillet.
Commune de C..... 85 % — juillet.
Commune de V..... 65 % — octobre.
Commune de G..... 47 % — juillet.

« Les enfants manquent la classe, le quart ou le tiers de la scolarité (Morbihan). »

« Les écoles rurales perdent leurs grands élèves dès le mois de mai. La véritable rentrée ne s'effectue pas avant la Toussaint. L'année scolaire ne dure que cinq mois pour les enfants en âge d'aider aux travaux des champs (Lozère). »

Tous ces chiffres en disent assez par eux-mêmes, nous ne nous étendrons pas plus sur ce sujet.

Triste consolation ! D'autres pays, tels que l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, et bien d'autres encore ne sont pas plus favorisés que nous sous ce rapport. Voici d'ailleurs quelques chiffres :

Italie (journal *Le Temps* du 9 juillet 1929) : « Le nombre des illettrés en Italie est tombé de 31 % à 26 %. Voici comment ils se répartissent : dans les Calabres, 63 % ; dans les Pouilles, 49 % ; dans la Sicile, 47 % ; en Sardaigne, 47 % ; dans les Abbruzes, 45 % ; dans la Campanie, 40 % ; dans l'Ombrie, 35 % ; dans le Latium, 24 % ; dans l'Emilie, 21 % ; dans la Vénétie, 15 % ;

dans la Ligurie, 15 %; dans la Lombardie, 8 %; dans le Piémont, 7 %. »

II

Les conséquences

La première qui s'impose à notre esprit : *c'est l'ignorance;* nous commencerons par elle — un enfant qui manque l'école aura nécessairement une éducation intellectuelle insuffisante — et, pour peu que ces absences se répètent fréquemment, son instruction sera plus qu'insuffisante, elle sera nulle. Et, en fait, le nombre des illettrés a augmenté en France d'une façon inquiétante. En 1912, il y avait 25.000 illettrés par contingent militaire, en 1929, il y en a eu 40.000.

Si l'on évalue à 250.000 hommes le contingent d'une classe actuelle, l'on constate que la proportion est effrayante, puisqu'elle atteint 16 %. Chiffres énormes ! chiffres alarmants ! d'autant plus que, depuis 1853, la France a toujours eu plus de femmes illettrées que d'hommes.

L'examen des jeunes recrues entraîne souvent des réponses déconcertantes : « Pour eux, Jeanne d'Arc fut une reine de France brûlée par les Prussiens en 1870 ! Valmy était un premier ministre ! et Marengo, un aide de camp de Bonaparte ! »

Et l'article premier de la loi du 28 mars 1882 nous dit pourtant que « l'enseignement primaire comprend la lecture, l'écriture... l'histoire, particulièrement celle de la France, jusqu'à nos jours ».

Dans le manuel général de l'Instruction primaire du 15 décembre 1928, nous trouvons le recensement intellectuel d'un village, que nous reproduisons ci-dessous.

232 HABITANTS

	HOMMES	FEMMES
Instruction supérieure ou égale à celle définie par le certificat d'études	20 %	16,54 %
Instruction du cours moyen	22,5 %	21,66 %
Instruction du cours élémentaire.....	32,5 %	31,40 %
Instruction très faible	17 %	21,34 %
Illettrés	8 %	9 %

Ce sont ces illettrés, mal adaptés à la vie sociale, qui tôt ou tard, pour peu que la malchance s'acharne après eux, iront grossir le nombre des miséreux.

Accoutumés, étant enfant, à fréquenter irrégulièrement l'école, ils conserveront, plus tard, les habitudes de paresse et d'inexactitude et, le plus souvent, ils feront de mauvais ouvriers. (Il résulte d'une statistique faite par le Dr Paul-Boncour (causes de la Criminalité juvénile infantile. — *Progrès Médical*, 24 août 1929), que 57 % des mineurs délinquants ont été réfractaires à l'école. De plus, 52 % ont été également réfractaires à l'atelier : il y a donc un parallélisme frappant entre ces deux chiffres.)

Du reste, les conséquences désastreuses de la non-fréquentation scolaire peuvent apparaître plus tôt. Il est prouvé en effet que c'est parmi les enfants illettrés ou à peu près illettrés, fréquentant mal ou n'ayant jamais fréquenté l'école, que se recrutent les jeunes délinquants.

Sur 1.979 détenus vus à la Petite-Roquette en quinze mois, il y en a (statistique donnée au Congrès de Stokholm, septembre 1929, Dr Paul-Boncour) :

241 complètement illettrés.
1.519 sachant à peine lire et écrire.
175 ayant leur certificat d'études.
44 seulement ayant une instruction supérieure au certificat d'études.

Ceci n'a rien qui puisse nous étonner. L'enfant, en naissant, apporte avec lui l'embryon de sa personnalité. Il a de bons instincts, il en a de mauvais, il en a même de bons et de mauvais. Il n'est pas seulement, comme certains l'on dit : « une page blanche sur laquelle, suivant les circonstances, s'inscrivent les bonnes et les mauvaises actions ». Il va être, en grandissant, la résultante de deux facteurs : l'un subjectif, sa personnalité ; l'autre objectif, le milieu social.

Dans certains cas, le second est nettement défavorable, et, c'est précisément ce qui arrive à l'enfance criminelle. A ces délinquants, l'école a manqué, avec ses multiples bienfaits : habitude de vivre dans un milieu sain par excellence, où le maître essaie continuellement de développer les bons instincts, de réprimer les mauvais ; habitude d'exactitude, habitude de travail.

C'est encore à l'école que l'enfant apprend à fixer son attention, à

développer son intelligence. C'est là, enfin, qu'il apprend à respecter le bien d'autrui, à aimer ses parents.

Laissons la parole à M. Aubry, Président du Tribunal pour enfants (Fréquentation et Criminalité. *Manuel Général de l'Instruction Primaire*, décembre 1926) :

« Du point de vue où nous nous plaçons, l'avantage capital de l'assiduité à l'école est de munir l'enfant d'une règle de stabilité dans la vie. Et précisément ce que l'on remarque chez les jeunes délinquants, c'est une instabilité formidable. Les enfants naturellement, irrémédiablement vicieux, sont très rares. Beaucoup agissent par coup de tête, et ils ne résistent pas, justement, parce que, faute d'avoir fréquenté l'école, ils ne possèdent pas cette règle dont nous venons de parler. »

Il y a donc, indubitablement, relation de cause à effet entre la mauvaise fréquentation scolaire et la criminalité infantile. L'enfant qui fait l'école buissonnière, qui vagabonde, est entraîné à se mal conduire. Le vagabondage est le premier anneau d'une chaîne dont le délit est le dernier.

Tantôt c'est un camarade plus âgé qui l'associe à ses méfaits ; tantôt, c'est le besoin de mal faire, une perversion innée qui pousse l'enfant, malgré lui, à des actes répréhensibles ; tantôt enfin, c'est une suite de circonstances fortuites qui entraîne l'enfant au délit. En voici un exemple : il s'agit d'un enfant amené à la Petite-Roquette. Agé de 14 ans, il a fréquenté irrégulièrement l'école. En dernier lieu, il a injurié gravement l'instituteur. Celui-ci a porté plainte et il en est résulté, pour l'enfant, l'exclusion pendant trois semaines de toutes les écoles publiques de la Ville de Paris. Conséquence : l'enfant vagabonde ; en jouant à la balle, il envoie celle-ci sur un réverbère. Pour la rattraper, il lance un caillou attaché au bout d'une ficelle et casse un carreau. Il est arrêté pour vagabondage avec ce motif : bris d'objets d'utilité publique (1). Quelle est la cause première de ce méfait ? L'instabilité de l'enfant, majorée par un milieu inadéquat. Dans ce cas particulier, l'instituteur a aussi une part de responsabilité. S'il avait vu que l'enfant était un malade, il ne l'aurait pas mis à la rue.

Voici, pour terminer ce chapitre, quelques chiffres sur la forme

(1) (L'enfance en danger moral, communication du Dr Paul-Boncour, mai 1928.)

et la fréquence des délits et des crimes. Ils concernent 300 mineurs, du sexe masculin, âgés de 13 à 18 ans :

Le vol simple domine : 46 %.
Vol avec recel : 9 %.
Vagabondage simple : 16 %.

Le vagabondage compliqué de prostitution, d'homosexualité, de pédérastie, est de 7 %.

L'on rencontre : 4,5 % d'abus de confiance.
3,3 % de coups et blessures.
3 % de violences aux agents.
1,3 % d'outrages aux officiers.

Voici quelques faits moins fréquents :

Bris d'objets d'utilité publique	3	cas
Outrages à la pudeur	3	—
Tentative d'homicide	1	—
Tentative de parricide	1	—
Port d'armes prohibées	1	—
Filouterie d'aliments	1	—
Mendicité	1	—

(Statistique donnée par le Dr Paul-Boncour. (Causes de la criminalité juvénile, *Progrès Médical*, 24 août 1929.)

III

Les causes

Tout ce que nous venons d'exposer nous éclaire suffisamment sur l'état actuel de la « non-fréquentation » en France et sur les conséquences désastreuses qui en résultent, tant pour l'individu que pour la société. A pareil mal, il faut un remède, ou plutôt des remèdes. Mais avant d'aborder ce sujet, il est nécessaire de mettre en lumière les différents facteurs qui déterminent « l'absentéisme scolaire ». Nous pouvons les ranger sous trois chefs :

1. Economiques, familiaux et sociaux.
2. Pathologiques.
3. Psycho-pathologiques.

1. Causes économiques, familiales et sociales

Tout d'abord, nous trouvons l'incurie des parents qui, soit par négligence soit par avarice, n'envoient pas leurs enfants à l'école. N'est-il rien de plus navrant que cette réponse faite à une institutrice par un paysan qui s'occupe plus de « son lopin de terre » que de l'éducation de « son gars ». — « Peu ou prou instruit, avec ou sans certificat d'études, mon fils saura mener son troupeau, ne vous inquiétez pas, vu mes ressources, il ne m'est pas permis de rêver pour mon fils une situation autre que la mienne, c'est bon pour ceux qui doivent « continuer » de « ne pas en perdre »...

D'autre part, le nombre des enfants qui fréquentent l'école diminue d'une façon considérable au moment des travaux agricoles;

Prenons, au hasard, le registre de présence dans une école du Tarn, nous y voyons, sur 26 élèves :

9 présents en octobre ;
5 arrivent fin octobre ;
10 arrivent fin novembre ;
2 arrivent au début de décembre.

« ...Et, aux premiers beaux jours, les deux tiers s'envolent vers les champs. »

Du reste, tous ceux qui ont vécu un peu dans les milieux ruraux savent très bien, que presque partout, on « loue » les enfants pour garder les troupeaux, rentrer les récoltes, arracher les pommes de terre, enfin que sais-je ! Le paysan est toujours à l'affût du « loueur » qui voudra bien, pour quelques avantages pécuniaires minimes, faire travailler le pauvre bambin qui, fatalement, ira grossir le nombre déjà important des illettrés. L'on ne saurait trop sévèrement réprimer de pareils procédés, mais il est des cas où, par contre, la mansuétude et l'aide pécuniaire et morale seraient de mise. Je veux parler de la « non-fréquentation » scolaire due à la misère.

D'aucuns ont prétendu que ce facteur n'intervenait que rarement. Il suffit de promener ses pas dans certaines régions de la banlieue parisienne pour être à même de constater que le nombre des enfants vêtus misérablement, à peine couverts, est encore assez important. Comment veut-on que de pareils enfants aillent à l'école ! D'ailleurs la réponse suivante, faite par une fillette de 11 ans, à qui l'on demandait pourquoi on la voyait dans les rues aux heures des

classes : « j'irais bien à l'école si j'étais habillée comme les autres », est assez significative.

Rappelons également que l'enfant reste souvent chez lui pour surveiller un frère plus jeune, veiller un malade, ou même simplement garder la maison pendant l'absence des parents.

Enfin, surtout à la campagne, le domicile de l'enfant est quelquefois éloigné de plusieurs kilomètres de l'école, et les parents hésitent à laisser partir leur enfant si loin, et, à la moindre intempérie, ils le retiennent chez eux, le privant ainsi de l'enseignement du maître. Si, au contraire, moins soucieux de leur bambin, ils le laissent aller à l'école par tous les temps, il en résultera des rhumes, des bronchites. Ou bien, quelquefois encore, si le jeune écolier est turbulent, il fera l'école buissonnière, prendra de mauvaises habitudes et fera des sottises le long de son chemin. Mais, comme disait Edgar Poë, « ceci est une autre histoire », nous y reviendrons plus loin et étudions maintenant les causes pathologiques.

2. Causes pathologiques

A l'âge de la fréquentation scolaire, l'enfant, garçon ou fille, est en pleine formation, tant au point de vue corporel, qu'au point de vue intellectuel et moral. Mais il est malheureusement aussi à un âge où, parce que précisément en voie de formation et partant, moins résistant, il va payer son tribut à la maladie. Il est à l'âge où se contractent le plus fréquemment les maladies contagieuses, où la moindre intempérie va occasionner un rhume persistant, où le plus petit excès de table aura sa répercussion sur l'appareil digestif, à l'âge enfin où, sans cause bien apparente, il fera des sautes de température l'obligeant à garder la chambre pendant plusieurs jours.

L'on ne s'étonnera donc pas en constatant que c'est la maladie qui va enlever le plus d'enfants à l'école. Puisque, en pareille matière, il est d'usage de ne tirer que des conclusions basées sur des statistiques précises, nous allons reproduire quelques tableaux établis par le Dr Laufer et qui ont fait l'objet d'un rapport au Congrès de Stockholm, en semptembre 1929.

« Voici les chiffres d'élèves absents de un à cinq jours, dans une école parisienne de 5 classes, d'octobre 1928 à mai 1929 :

1er TABLEAU	1re CLASSE	2e CLASSE	3e CLASSE	4e CLASSE	5e CLASSE
Octobre ..	3	2	5	7	7
Novembre	5	4	4	9	11
Décembre	6	3	8	8	13
Janvier...	5	5	12	14	16
Février..	7	6	10	12	13
Mars....	6	10	12	10	17
Avril....	9	9	14	16	14
Mai.....	8	9	17	15	17
	49	48	82	91	108

2e TABLEAU :

Voici, pour deux classes d'une autre école, les demi-journées d'absences, d'octobre à mai :

Demi-journées d'absence pour indispositions légères, de 1 à 5 jours :

	CLASSE A	CLASSE B
Octobre	24	28
Novembre	31	58
Décembre	36	50
Janvier	42	44
Février	29	41
Mars	82	63
Avril	74	68
Mai	79	60
	397	412

Le Dr Paul-Boncour, en étudiant avec le Dr Laufer, différentes statistiques, sont arrivés aux constatations suivantes, que nous reproduisons *in extenso*.

1° Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les absences dues « à des indispositions transitoires, d'un à cinq jours, sont bien plus nombreuses — sauf exceptions — que celles occasionnées par les grandes affections contagieuses ou organiques. Durant l'année scolaire 1924-1925, nous comptons, par exemple, dans une classe de 33 élèves d'une école parisienne, 126 demi-journées d'absences

pour affections contagieuses, et 590 demi-journées pour indispositions légères ».

2° « Si les absences par maladies contagieuses, quoique relativement moins nombreuses en général, sont très variables, suivant les années et les écoles, celles qui proviennent des indispositions transitoires donnent pour chaque classe des chiffres moins irréguliers, en sorte qu'elles peuvent servir de critérium plus fidèle de l'état sanitaire d'une classe. Il est toutefois indispensable que les motifs d'absences soient contrôlés, que les chiffres d'absences soient comparés dans la même classe et avec la même maîtresse ou le même maître, car ils sont plus ou moins élevés, suivant les classes, mais, toutes choses égales, ils dominent dans les petites classes. »

Le tableau n° 2 montre de plus une progression du nombre des petites indispositions à la fin de l'année scolaire.

Il faut aussi insister sur le fait qu'une maladie contagieuse, une rougeole, par exemple, se déclarant chez un enfant, ne fera pas perdre qu'à lui seul le bénéfice de l'école. La non-fréquentation scolaire qui en résultera fera « boule de neige ». Ce seront d'abord les frères et sœurs qui seront mis à l'écart, s'ils n'ont pas été séparés à temps du petit malade. Et, chose plus regrettable encore, ce sera l'école entière qui en souffrira, si l'enfant a transmis le germe de son affection à ses petits camarades.

Disons donc tout de suite qu'il serait nécessaire que chaque groupe scolaire soit muni d'un médecin qui, en examinant fréquemment les enfants, éviterait, dans la plus large mesure possible, la répétition de pareils faits.

3. Causes psycho-pathologiques

Enfin, le troisième facteur de la non-fréquentation scolaire relève de la psycho-pathologie (1).

Parmi les enfants qui nous intéressent pour le moment, les uns sont atteints d'anomalies mentales : ce sont les arriérés et les débiles, les autres, d'anomalies du caractère. Nous ne nous occuperons pas ici des sujets atteints de débilité mentale accentuée, de ceux dénommés « idiots » ou « imbéciles ». Il ne peut être, pour eux, question d'école, et ils ne rentrent pas dans le cadre de cette étude :

(1) Voir à ce sujet : Causes psycho-pathologiques de l'absentéisme scolaire, par le Dr Paul-Boncour et Ch. Lindemann (*Progrès Médical*, 26 octobre 1929).

ce sont les arriérés « non éducables ». Ceux que l'on rencontre généralement dans les classes sont ceux que l'on appelle « les arriérés éducables ». Qu'est-ce donc qu'un débile ? Binet et Simon nous répondent : « Est débile tout enfant qui sait communiquer avec ses semblables par la parole et par écrit, mais qui montre un retard de deux ou trois ans dans le cours de ses études, sans que ce retard soit dû à une insuffisance de scolarité. »

Si nous reprenons cette définition, il va nous être facile d'en déduire ce qu'il adviendra de ce débile ; plusieurs alternatives sont possibles :

a) Dans quelques cas, l'instituteur qui aura découvert ce débile, conseillera à la famille de placer l'enfant dans un organisme approprié à son cas.

b) D'autres fois, le maître, par négligence peut-être, bien qu'averti de l'état mental de son élève, le conservera avec lui, mais le laissera délibérément de côté, se contentant de réclamer de lui une bonne conduite.

c) En troisième lieu enfin, l'instituteur qui, le plus souvent, n'aura pas su diagnostiquer l'arriération mentale du jeune bambin, va le considérer comme un paresseux invétéré. Au lieu de rester neutre à son égard, il deviendra hostile. Les punitions et les sarcasmes pleuvront sur le malheureux qui n'en peut mais, il sera ridiculisé, et par son maître, et par ses camarades, ces derniers, « cet âge est sans pitié », se trouvant trop heureux de pouvoir exercer leur méchanceté sur un de leurs condisciples. Conséquence logique : l'enfant ainsi traité n'ira à l'école qu'à contre-cœur et même n'ira pas du tout, si on ne l'y force pas.

Ce vagabondage aurait pu être facilement évité si l'instituteur avait su dépister ce débile. Il aurait eu d'autres égards envers lui et l'aurait mieux surveillé. D'autant plus que cet anormal est souvent entraîné à faire l'école buissonnière par d'autres camarades plus intelligents que lui (1).

Dans une statistique faite dernièrement parmi les enfants ne fréquentant pas l'école et pour lesquels une admission à l'école Théophile-Roussel avait été demandée, il a été trouvé 3 % d'écoliers mal doués, c'est-à-dire des arriérés, qui manquaient la classe par suite des punitions et des mauvais traitements qui leur étaient infligés. Parmi ceux-là sont également les enfants qui ne

(1) Voir à ce sujet : *L'Enfant Vagabond*, Dr NÉRON, thèse, Paris 1928.

présentent qu'une très légère arriération mentale. Pour ceux-là, la bienveillance du maître, qui saurait les prendre comme ils sont, aurait vite fait de les ramener au niveau de leurs camarades mieux partagés.

Montons d'un degré, nous trouvons les « retardataires » qui ne sont pas fatalement des anormaux. Ceux-là doivent leur infériorité à des causes bien diverses. Parfois, c'est une maladie qui les a retenu loin de l'école pendant quelque temps; tantôt c'est un simple état maladif, défaut de l'acuité visuelle ou auditive, légers troubles hépathiques, etc... Il existe aussi des enfants fragiles, malingres, dont la croissance mentale est en rapport avec une croissance physique déficiente. Ce sont, suivant la formule heureuse du Dr Paul-Boncour, « des arriérés transitoires ». Un traitement médical approprié et une instruction faite avec un peu de bon sens suffiront, parfois en peu de temps, à rendre ces enfants normaux.

Enfin se placent les « moins bien doués », mais qui ne sont pas des anormaux. Ils forment un quart à un tiers de la classe. C'est quelquefois à eux surtout que le maître va s'adresser et si, par hasard, il se trouve, perdu au milieux d'eux, un enfant bien doué, supérieur à la moyenne normale, celui-ci sera délaissé, et faute d'émulation, cette jeune intelligence qui ne demande pourtant qu'à s'épanouir, sera étouffée avant même d'avoir pu se révéler.

Nous voyons donc que les différents éléments d'une classe sont tout à fait dissemblables les uns des autres. Il n'y a pas une école, mais des écoliers, et des écoliers qui réagiront chacun à leur manière. Il faut donc que le maître soit doublé d'un psychologue. Comme l'a dit le Professeur Nobécourt (1) :

« L'âge psycho-pathologique ne correspond presque jamais à l'âge civil.... Il faut tenir compte, dans l'éducation, des individualités. De par les données de la biologie, l'égalité de l'enseignement est une utopie. Loin de l'unifier, l'on doit au contraire le diversifier.

Le cultivateur, avant d'ensemencer, étudie son champ : d'après la nature du terrain, il cherche quelle graine il doit semer et en quelle quantité pour qu'elle puisse germer et fructifier dans de bonnes conditions. Il fait en sorte que les nouvelles pousses ne soient pas trop serrées et ne se gênent pas réciproquement.

(1) *Je Sais Tout*, mai 1929.

...De même, il faut d'abord instruire les maîtres sur la nature des enfants par une véritable instruction pratique — l'équivalent de l'enseignement médical clinique — il faut classer les élèves moins d'après leur âge et plus selon leurs aptitudes. Les bien doués et les peu doués côte à côte se nuisent réciproquement. Les uns et les autres seraient affectés à des classes spéciales, et l'on conçoit que pour une telle sélection, la collaboration des éducateurs et des médecins soit indispensable... »

Anomalies du caractère

Cette collaboration nous paraîtra encore bien plus indispensable quand nous aurons étudié les anomalies du caractère de l'enfant. Ces anomalies sont encore assez fréquentes. Elles contribuent dans une large part à la non-fréquentation scolaire. Sur cent enfants admis annuellement à l'école Théophile-Roussel, il y en a environ soixante-quinze qui sont atteints de troubles du caractère.

Nous allons étudier successivement : les émotifs, les cyclothymiques, les paranoïaques, les asthéniques, les rebelles, les instables et les épileptoïdes.

L'émotivité se rencontre fréquemment à l'âge scolaire, Mais, comme l'a fait justement remarquer le Dr Heuyer (1), il est rare qu'à cette époque elle se traduise par des réactions graves. Le plus souvent, elle se manifeste par une timidité exagérée : l'enfant évite ses camarades, reste seul pendant les récréations, ne se mêle pas aux jeux de ses condisciples. Quand vient l'heure de réciter sa leçon, il ne peut le faire, quand bien même il la sait parfaitement. Il tremble, bredouille, bégaye, se trompe. Et le maître, s'il ne s'est pas aperçu du caractère émotif de l'enfant, le considère comme un paresseux. Il sera en but aux railleries de ses camarades, qu'il fuit le plus possible. Les vers suivants de Sully Prudhomme expriment d'une façon imagée la situation scolaire de ces enfants :

« *Tout leur est terreur et martyre*
L'enfance est trop dure pour eux. »

Certains de ces sujets, pour peu que leur émotivité s'accompagne de tares héréditaires, n'en resteront pas là. Ne pouvant, de par leur émotivité, communiquer d'une façon normale avec le monde extérieur qui, en l'espèce, est représenté par leurs petits camarades, ils

(1) Dr Heuyer : Les enfants difficiles, *La nouvelle éducation*, juillet 1924.

se confineront dans la rêverie. Cette rêverie, appelée par le Dr Heuyer « rêverie de compensation », durera parfois des heures entières ; et l'enfant répond alors au type « Schizoïde » de Bleuler et de Kreschmer.

Quant aux cyclothymiques, ils sont, dans leurs formes graves, excessivement rares. Et même, d'après le Dr Paul-Boncour (1), les formes atténuées seraient beaucoup moins fréquentes qu'on le pense (à l'école bien entendu). Se basant sur ses observations, il estime que, le plus souvent, « ces formes larvées d'excitation sont plutôt, ou bien des exacerbations d'une instabilité permanente, mais acceptable à certains moments, ou bien des poussées d'instabilité, séparées par des périodes de calme. Et, en effet, ces périodes de calme ne sont nullement des états de dépression, ainsi que le démontrent des cas bien observés : il y a moins d'excitation, ce qui n'est pas la même chose. »

(D'autres auteurs, au contraire, parmi lesquels le Dr Heuyer et A. Collin, citent des exemples de « cyclothymie » chez les enfants, rappelant la psychose périodique de l'adulte.)

Il en serait ainsi pour les états mélancoliques dont le même auteur n'a jamais rencontré d'exemple à l'école ; il a trouvé des types, qu'il appelle les « asthéniques », et qui sont trop souvent confondus avec les mélancoliques. Voici la différence :

L'enfant asthénique est un être constitutionnellement fatigué, il n'a pas de périodes de dépression avec tristesse ; c'est un enfant qui se meut sans réagir aux sollicitations venues du monde extérieur ; il est plongé dans une apathie constante. Il est naturellement considéré comme un paresseux et traité comme tel ; conséquence : il ne va plus à l'école, mais lui ne va pas vagabonder ; il reste tranquillement sur un banc et rentre ponctuellement chez lui à l'heure du déjeuner. Souvent cet état va s'améliorer, un peu plus tard, au moment de la puberté. Mais l'enfant n'en a pas moins reçu une éducation insuffisante et ne rendra pas à la société tous les services qu'il aurait pu lui rendre.

Etudiant maintenant les instables, nous allons voir que parmi les troubles du caractère, c'est l'instabilité qui entraîne le plus d'enfants à faire l'école buissonnière.

L'instabilité n'est pas un symptôme, c'est un syndrome. Elle

(1) Dr Paul-Boncour : Excitation cérébrale infantile et instabilité psychomotrice de l'écolier (*Progrès Médical*, nos 33 et 37, 1919).

peut être la conséquence d'une encéphalite léthargique, d'une atteinte au niveau des méninges. Elle peut être également l'expression atténuée d'une psychose. Enfin, elle peut être aggravée par des influences extrensèques, telles que : faute d'hygiène, surmenage, malmenage, etc... L'instabilité revêt différentes formes cliniques que nous allons passer en revue, par ordre de fréquence.

Nous trouvons en premier lieu l'*instable simple*. Qui de nous n'a jamais rencontré un pareil enfant ? C'est un être remuant, bavard, ne pouvant fixer son attention plus d'un instant ; c'est un touche-à-tout. Il ne peut rester en place. A peine avez-vous répondu à l'une de ses questions qu'il en pose une autre. En classe, il s'occupe de ses voisins, dissipe ses camarades. Mais c'est un bon garçon : faites-lui des remontrances, il vous promettra de s'améliorer, promesses qu'il ne pourra d'ailleurs tenir (conséquence : il est puni, chassé).

L'*instable rebelle*, lui, a tous les défauts précédents, mais, fait bien plus regrettable, il est entêté. C'est un révolté, un insociable. Il n'accepte plus les remontrances ; il fuit spontanément la classe.

Le *paranoïaque* est un enfant susceptible, méfiant, jaloux, orgueilleux, présentant une hypertrophie de la personnalité. Toute parole prononcée devant lui prend une signification injurieuse. A l'école, toute mesure prise à son égard, même si elle est bienveillante, ne lui convient pas. Il s'en ouvre à ses parents qui, le plus souvent, lui donnent raison, et s'associent avec lui contre le maître. D'ailleurs, il faut reconnaître que ces enfants sont parfois travailleurs et ambitieux, et qu'ils peuvent pendant assez longtemps se faire remarquer par leurs succès scolaires.

Joffroy et Dupuy ont décrit la « *Paranoïa ambulatoire* » ; il s'agit d'enfants qui veulent « vivre leur vie ». Se trouvant trop intelligents pour rester sous la tutelle paternelle, ils quittent le toît familial et vont « tenter l'aventure ». Ils errent ainsi à travers chemins pendant des mois entiers, vivant de rapines et d'expédients, jusqu'à ce que la misère les oblige à retourner dans leurs familles.

Nous trouvons également l'*impulsif*. Celui-là, c'est un coléreux, il réagit d'une façon brutale. Le moindre obstacle à sa volonté le met hors de lui. Son exaspération peut le conduire aux pires méfaits. Dans ses moments de colère, il briserait tout. Souvent d'ailleurs, ces enfants ont une hérédité chargée et il est presque toujours facile de déceler dans leur ascendance l'alcoolisme ou la

spécificité. Si l'on recherchait leurs antécédents personnels, il ne serait pas rare d'y retrouver des convulsions ou même des crises épileptiformes ; c'est ainsi que l'on a décrit dans une classe à part les « *épileptoïdes* ». Les enfants présentant ces troubles de caractère sont généralement convulsifs ou nés de parents convulsifs. Laissons la parole au Dr Heuyer (1) : « Il y a identité entre les convulsions de la première enfance et les crises épileptiques de la deuxième enfance et de l'âge adulte ; identité symptomatique, étiologique et pathogénique. Chez les enfants qui ont eu des convulsions dans la première enfance, même si ces convulsions n'ont pas été suivies d'une reprise de crises épileptiques lors de la seconde enfance, il existe une tendance à des réactions brusques, irraisonnées, irrésistibles, mais conscientes et mnésiques, ce qui les distingue des équivalents épileptiques proprement dits. Ce sont le plus souvent des impulsions coléreuses qui aboutissent aux bris d'objets, aux injures, aux fugues, aux violences contre les personnes. Ces réactions impulsives se produisent sur un fond mental caractérisé par une certaine lenteur de l'idéation, comme l'ont montré M. Toulouse et ultérieurement, Mme Minkowska. »

Enfin, nous trouvons les *instables arriérés* et les *instables pervers* qui représentent les derniers échelons de l'instabilité.

Le *pervers* est un être antisocial, attiré vers le mal ; il n'aime personne et, très souvent, il n'a même pas d'affection pour sa mère. Il représente le type du criminel-né. Il aime parfois à faire souffrir. Il est heureusement fort rare, mais devra être dépisté de bonne heure, afin d'être surveillé étroitement et même être définitivement interné. Il faut distinguer le pervers du perverti, dont les tendances altruistes sont obscurcies, mais nullement absentes. Les actes répréhensibles commis par le premier sont précoces, multiples et empreints d'inaffectivité. Le second, au contraire, a évidemment un « fond » défectueux, mais qui a été majoré par le milieu. Le pervers est incurable, tandis que le perverti est curable.

Pour compléter et rendre plus vivante cette étude psychopathologique, nous allons donner quelques observations d'enfants qui ont été examinés en vue de leur admission à l'école Théophile-Roussel.

---

(1) Dr Heuyer et Dr Gouriou (*Le Journal Médical Français*) : Les *troubles du caractère dans la psychiâtrie infantile scolaire*, juin 1927.

MEN... SCI..., 9 *ans et demi.* (Observation résumée.)

1) CERTIFICAT DU MAÎTRE D'ÉCOLE. — Ecolier très indiscipliné qui entraîne ses camarades à faire le mal. Les récompenses ou les sanctions n'ont aucun effet sur lui; en outre, enfant instable, incapable d'une attention soutenue. Intelligence suffisante; pourrait réussir s'il voulait travailler, manque l'école si sa famille ne l'y amène pas.

2) ANTÉCÉDENTS. — *Familiaux:* Le père était instable et buveur et a quitté la mère depuis plusieurs années. *Personnels:* a marché et a parlé normalement, propreté normale, pas de convulsions.

3) Nous nous trouvons en présence d'un *instable*, dont le niveau mental est à peu près normal.

ZOUB... JAC..., 7 *ans.*

1) CERTIFICAT DU MAÎTRE D'ÉCOLE. — Le jeune Z... Jacques, présente des signes évidents de nervosité; d'autre part, il habite dans des conditions d'hygiène déplorables et sa famille ne présente pas les qualités morales nécessaires pour former et guider l'intelligence de l'enfant.

2) ANTÉCÉDENTS. — Né à terme, pas de convulsions, opération dans le nez (fistule). *Familiaux:* mère nerveuse, père brutal qui le frappe, frère nerveux.

3) EXAMEN. — Répond mal, n'écoute pas, ne se donne pas de peine, instabilité, troubles du caractère, coléreux, inaffectivité, pas de stigmates d'hérédo-syphilis.

Les tests mentaux ont montré que l'enfant avait un niveau mental de 7 ans.

En somme, nous nous trouvons en présence d'un enfant: *instable rebelle.*

GOGL... ROBERT, 10 *ans et un mois.* (Observation résumée.)

1) CERTIFICAT DU MAÎTRE D'ÉCOLE. — Inaptitude inacceptable, s'absente fréquemment de l'école, vole de l'argent chez lui, fugues de deux à trois jours. Le père est veuf et ne peut s'occuper de son enfant. Enfant en danger moral et qui entraîne ses camarades à faire le mal. Il se vante de ses exploits (se livre à la masturbation), débauche ses camarades.

2) LE NIVEAU MENTAL EST CEPENDANT DE 10 ANS. — Nous nous trouvons en présence d'un enfant *pervers* et dont l'anomalie est majorée par un milieu défavorable.

PET... LUCIEN, 7 *ans.* (Observation résumée.)

Pas de débilité intellectuelle. Pas de retard scolaire. Tendances perverses. Vols. Erotisme précoce. Très mauvais milieu moral. Très lourde hérédité (spécificité et crises comitiales chez le père). Enfant vicieux, ment avec aplomb, indiscipliné.

BOL... MARCEL, 9 *ans.*

Demande de correction par la mère, pour indiscipline, petits vols et non-fréquentation.

Père: 32 ans, garçon de bureau.

Mère: concierge. Un autre enfant, R..., 2 ans.

Une enquête faite sur les ressources de la famille a montré: un niveau économique par personne, et par jour, de 9 fr. 33.

Milieu familial. — La loge où vit la famille B... est une pièce sombre et humide et d'une malpropreté repoussante. Mme B... n'est pas mieux soignée sur elle. Le jeune R... joue par terre dans la poussière et le charbon. Une voisine tuberculeuse semble l'amie intime de la maman. Des voisins disent que Mme B... est dure pour ses enfants, qu'elle crie et gronde constamment. M. B..., par contre, paraît un employé sérieux et l'on a que de bons renseignements sur son compte.

Voici les renseignements obtenus sur *Marcel*.

Hérédité. — *Lignée paternelle :* Grand père, décédé à 63 ans (accident et gangrène).

Grand'mère, péritonite à 50 ans.

Père, gazé, emphysémateux (?)

Oncle au 2e degré, caractère difficile et vicieux, appelé « Bébé » au pays.

Lignée maternelle : Grand-père, mort tuberculeux, à 34 ans.

Grand'mère, morte tuberculeuse, à 42 ans.

Mère, se dit bien portante, tousse un peu.

Une sœur, décédée à 22 mois (rougeole et pneumonie).

Un frère, soigné à l'hôpital par des piqûres anti-tuberculeuses?

Santé. — Accouchement normal. Nourri au biberon. Parle à 2 ans. Marche à un an. Dentition normale. Incontinence diurne ou nocturne 2 à trois fois par semaine. Rougeole. Opéré des végétations à 2 ans 1/2.

Scolarité. — Le directeur d'école, rue O... M..., nous donne les renseignements suivants : intelligence lourde et peu développée. Mauvais travail, aucune application. Enfant en retard (dans la classe des enfants de 7 ans), irrégulier.

Il serait prêt à signer un certificat d'indiscipline.

Caractère. — D'après sa mère, il serait sale, paresseux, menteur, sournois et vicieux.

Le directeur reconnaît le bien-fondé de tous ces reproches et ajoute qu'il est brutal envers ses petits camarades, indifférent et indiscipliné.

Conduite. — Se masturberait et s'exhiberait devant son petit frère (d'après la mère).

Faits reprochés. — Mensonges, petits vols à la maison et aussi vol d'une paire de boutons de manchettes à l'école. Masturbation, désobéissance, indiscipline, sournoiserie.

Examen médico-psychologique. — 1) Niveau mental suffisant (près de 9 ans), malgré une certaine lenteur de compréhension.

Retard scolaire (acquisitions d'un enfant de 7 ans à peu près).

2) Instabilité. Indifférence absolue : ne doit pas s'occuper de ce qui se passe en classe, une certaine brusquerie. Cependant, pendant l'examen, s'est montré assez attentif et appliqué.

3) Bon état général, mais vertiges. « Je vois trouble, des fois », dit-il. Souvent des maux de tête.

Incontinence nocturne et diurne (qui s'améliore actuellement). Gaucher. B. W. : négatif.

IV

Les remèdes

Nous avons passé en revue les différents facteurs qui entrent en jeu dans la non-fréquentation scolaire. Essayons maintenant d'en dégager quelques conclusions pratiques. Les mesures à prendre peuvent se ranger en trois groupes :

1° Mesures éducatives.
2° Mesures médicales.
3° Mesures sociales.

1° Mesures éducatives

a) *Loi de* 1882 : Au début de cet exposé, nous avons résumé en quelques lignes la loi de 1882, relative à l'instruction primaire. Le principe d'obligation qu'elle contient est resté lettre-morte. Sur ce point, tout le mal vient de la composition de la Commission scolaire. Comment veut-on qu'un maire, qui en est le président, puisse agir vigoureusement à l'égard de ceux qui sont précisément ses électeurs. De plus, quand bien même cette Commission fonctionnerait normalement, les sanctions dont elle dispose sont insuffisantes. Et pourtant, depuis longtemps déjà, des modifications ont été proposées, des projets de loi ont été déposés.

En 1920, M. Honnorat propose les modifications suivantes. Il remplace la Commission scolaire par une Commission cantonale qui statue sur les demandes de dispense de fréquentation scolaire. Cette Commission comprend six membres (trois instituteurs ou institutrices, deux délégués cantonaux, un père ou une mère ayant des enfants d'âge scolaire). C'est le juge de paix qui prononce les sanctions possibles. En outre :

l'affichage à la porte de la mairie est supprimé ;

la peine de prison disparaît ; elle est remplacée par la privation de certains droits civils, civiques ou de famille, énumérés à l'article 42 du Code pénal ;

dans certains cas, la loi prévoit le placement de l'enfant hors de la famille, pendant une durée qui ne pourra excéder une année ;

seront punis également ceux qui sont indirectement cause de non-fréquentation scolaire, et en particulier les « loueurs » ;

« tout enfant d'âge scolaire qui sera rencontré sur la voie publique pendant les heures d'ouverture des écoles publiques, sera conduit par les agents de l'autorité à l'école publique la plus voisine, s'il n'est porteur d'un certificat d'inscription ; »

création du livret scolaire.

En février 1921, le Comité des enfants traduits en justice suggérait un projet de loi semblable, dans ses grandes lignes, à celui de M. Honnorat. En 1926, M. Daladier, alors ministre de l'Instruction Publique, reprend les mêmes articles.

De tous ces projets, aucun n'a été voté. Tant qu'une décision ferme ne sera pas prise à ce sujet, le problème de la non-fréquentation scolaire ne sera pas résolu.

Espérons que le Parlement se décidera enfin à combler les lacunes de la loi du 28 mars 1882, et à faire appliquer d'une façon stricte le principe de l'obligation scolaire.

b) *Loi de* 1909 : Nous avons vu plus haut que les enfants arriérés ou atteints d'anomalies psychiques, fréquentent irrégulièrement l'école, ou même n'y vont pas du tout, étant incapables de suivre un enseignement qui n'est pas à leur portée. C'est pour eux que le législateur a fait la loi du 15 avril 1909. Nous y lisons :

L'instruction se donne dans deux sortes d'organismes :

1° des classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques ;

2° des écoles autonomes de perfectionnement qui peuvent comprendre un demi-pensionnat et un internat.

Les premiers conviennent plus particulièrement aux enfants voisins de la normale.

Les seconds s'adressent aux sujets qui ont besoin d'une surveillance et d'un régime plus prolongés.

Les enfants peuvent y continuer leur scolarité jusqu'à 16 et 18 ans ; il y reçoivent alors également l'enseignement professionnel.

D'autre part (arrêté du 25 août 1909) :

« Le nombre des élèves réunis dans une même division doit être normalement de 15. Il peut être porté exceptionnellemnt à 20, sans que ce chiffre ne puisse être jamais dépassé. »

Un arrêté fixe également le programme de l'instruction et l'emploi du temps et insiste « sur la nécessité d'assurer la formation professionnelle et d'adapter les élèves à la vie sociale... »

« Le but des écoles de perfectionnement n'est pas seulement d'assurer aux enfants l'instruction à laquelle ils ont droit, mais

encore d'éviter qu'ils retombent à la charge de la société. Aussi, l'enseignement du travail manuel qui leur sera donné devra-t-il être nettement orienté vers l'apprentissage et ses applications concrètes. »

« Cette loi ne s'applique qu'aux seuls anormaux adaptables. »

« Les éducateurs de ces classes doivent obtenir un certificat d'aptitude spéciale. »

Dans son ensemble, cette loi est excellente, malheureusement, elle est facultative ! Il en résulte que ces organismes sont en nombre insuffisant. Sur 50.000 anormaux adaptables, seuls 5.000 au maximum peuvent recevoir la formation que comporte leur état. Les autres ne produiront jamais rien, resteront des êtres inutiles, souvent nuisibles, et qui, en tout cas, seront à la charge de la société. Il est donc de toute nécessité de multiplier ces établissements, afin que tous les anormaux adaptables puissent être « récupérés ».

Mais il est bien entendu, comme le dit d'ailleurs la loi, que cette éducation spéciale doit être réservée aux seuls anormaux adaptables, et capables d'en retirer un bénéfice réel. Il est inutile en effet de perdre son temps avec des enfants présentant des anomalies telles qu'ils ne pourront jamais *attendre une adaptation suffisante ou minima:* c'est-à-dire : *l'indépendance économique* et la *non-nocivité.*

Ce sont entre autres :

les arriérés dont le retard excède plus de trois ans (étant admis, bien entendu, que ce retard ne provient pas d'une instruction insuffisante) ;

certains instables insociables et difficiles (écoles de réforme, loi de 1904) ;

la plupart des asthéniques ;

les pervers (établissements pénitentiaires).

Sont seuls justiciables des établissements prévus par la loi de 1909 : les arriérés dont le retard mental n'excède pas trois ans et qui n'ont pas dépassé l'âge de 10 ans.

Ce retard mental, nous pouvons facilement l'établir, puisque nous possédons des méthodes psycho-métriques permettant d'évaluer un niveau mental en le comparant au niveau normal, à un âge donné. En dépistant de bonne heure cette défectuosité, l'on peut y remédier dans une large part.

Nous dirons avec le Dr Paul-Boncour (1) : « La loi de 1909 a été conçue dans un esprit largement philantropique. Le législateur, tout en réglementant l'instruction des anormaux, n'a jamais oublié que l'adaptation de ces sujets réclamait une triple assistance : médicale, éducative, sociale. Le seul reproche qu'on puisse lui faire, c'est de ne pas avoir décrété que la loi devrait être obligatoirement appliquée dans un délai donné. »

c) *Internats primaires :* Nous voulons maintenant attirer l'attention sur les internats primaires et en retirer quelques conclusions utiles pour la lutte contre la non-fréquentation scolaire. Voyons donc quels sont les enfants justiciables de tels établissements (2) :

a) Ce sont les orphelins complets : actuellement ceux-ci, ou bien sont placés par l'Assistance publique, ou bien bénéficient du régime de l'orphelinat. Dans le premier cas : ils manquent très souvent de soins matériels et il est inutile d'ajouter que leur instruction est plus qu'incomplète.

Dans le second cas : ils sont mieux partagés, mais les orphelinats sont presque tous sous la dépendance d'un groupement privé et il serait utile que l'Etat prenne à sa charge ces enfants, en les mettant dans des internats primaires, où ils pourraient recevoir une éducation semblable à celle des enfants de leur âge, mieux favorisés qu'eux.

b) Ce sont les demi-orphelins et les enfants dont les parents, pour des raisons particulières, demanderaient l'admission. Cette fusion de l'orphelinat et de l'internat aurait l'avantage de créer autour des pauvres orphelins une atmosphère familiale, qui ne serait pas sans avoir une influence heureuse sur leur caractère et leur mentalité.

c) Ce sont les enfants dont les parents se désintéressent complètement, qui les laissent manquer l'école, ou même les empêche d'y aller, malgré les remontrances qui leur sont faites, ou les sanctions qui leur sont appliquées.

Nous dirons que l'Etat doit également éloigner de leurs familles, les enfants qui pourraient, par un contact prolongé,

(1) Dr Paul-Boncour : Classes spéciales pour arriérés et anormaux psychiques, Rapport au Congrès pour le Sauvetage de l'Enfance (Lyon 1927).

(2) Nous reproduisons ici les vœux exprimés par M. Perron, inspecteur d'académie, au Congrès National des Œuvres de Sauvetage de l'Enfance (Lyon 1927).

y contracter des maladies graves, telles que la tuberculose, par exemple. Il devrait en être de même pour les frères et sœurs des écoliers écartés momentanément de la classe par suite d'une maladie contagieuse. Le plus souvent, ceux-ci, mal surveillés chez eux, vagabondent, vont souvent jouer avec de petits camarades, malgré la défense qui leur est faite ; et la prophylaxie est bien précaire !

Etant dans un internat (où l'on créerait des chambres spéciales pour eux), ils seraient l'objet d'une surveillance médicale durant leur isolement et les chances de contamination seraient réduites au minimum.

d) Enfin, et là, nous serons prudents, l'on pourrait également y admettre certains enfants ayant commis un délit léger. On leur éviterait ainsi la promiscuité déplorable des maisons dites de correction. Un milieu sain et de bons conseils suffiraient peut-être à les ramener dans le droit chemin. Etant bien entendu que l'enfant n'y resterait que s'il ne risque pas de donner le mauvais exemple à ses camarades.

Le nombre des enfants justiciables de ces internats nous paraît donc considérable. M. Perron, dans son rapport, calcule qu'il serait d'environ trois cent mille.

De quelle façon ces internats fonctionneraient-ils du point de vue éducateur ?

Ou bien l'on conduirait les enfants dans les écoles voisines, où ils recevraient l'éducation nécessaire.

Ou bien l'enseignement serait donné dans l'établissement même.

La seconde alternative serait évidemment préférable. Les dépenses qu'entraînerait une pareille organisation seraient assez considérables. Mais l'Etat pourrait fort bien fédérer sous son contrôle les œuvres déjà existantes, et d'ailleurs assez nombreuses. Aussi nombreuses soient-elles, elles sont encore insuffisantes, fait regrettable au moment où nous avons besoin d'une élite. Car, par élite, il ne faut pas seulement désigner les intellectuels, les sujets brillants sortant de l'enseignement secondaire, mais tous ceux qui, dans une profession, même modeste, sont les meilleurs et entraînent les autres.

d) *Classes de garde :* Il est une autre mesure d'ordre éducative qui nous paraît d'une grande utilité : nous avons nommé les classes de garde.

Qu'est-ce donc qu'une classe de garde ? (1)

« Elle se propose de recueillir l'enfant plusieurs fois par semaine (suivant les possibilités et les disponibilités) à l'heure où la porte de l'école se ferme réglementairemnt pour lui. Dans ces écoles de garde, il fera ses devoirs, apprendra ses leçons en paix, s'exercera à tel ou tel art d'agrément qui pourra plus tard embellir sa vie, à tel exercice corporel, où il trouvera force et distraction saine, à tel enseignement manuel qui lui profitera et supprimera peut-être pour lui quelques mois d'apprentissage. Il y deviendra discipliné, propre, travailleur, et surtout il y recevra une éducation de la volonté. »

Et M. François de Witt-Guizot continue son exposé en disant :

Les écoles de garde ne sont pas dispendieuses.

Elles doivent être distrayantes.

Si elles nécessitent un personnel dévoué, elles ne nécessitent pas un personnel breveté.

Par l'enfant et par ses devoirs, on sait ce qui se dit, ce qui se fait et ce qui s'enseigne à l'école.

Par l'enfant, on atteint la famille ; par l'intérêt de l'enfant, on renoue le lien familial que lois et mœurs tendent à relâcher de plus en plus.

Ces écoles de garde fonctionnent dans d'autres pays, notamment en Suède, en Suisse, en Allemagne, et elles y rendent des services appréciables. Il ne nous reste plus qu'à suivre leur exemple et à les multiplier chez nous.

Nous ne dirons qu'un mot des *écoles de plein air*, il en existe en France, et partout où elles ont fonctionné, il s'en est suivi un meilleur rendement de l'instruction. L'éducation, ainsi comprise, donnée dans un cadre sain par excellente, auquel s'associe une surveillance médicale de tous les instants, ne peut donner que de bons résultats.

Dans ce même ordre d'idée, les conférences-promenades, l'éducation par le cinéma sont autant d'innovations heureuses que l'on ne saurait trop multiplier. L'enfant, ainsi sollicité, a un

(1) Classes de garde (François de Witt-Guizot), *L'Enseignement Libre*, mai-juin 1907.

pouvoir d'attention plus grand; il retient mieux ce qu'on lui inculque d'une manière agréable et diverse, car il ne faut pas oublier que « l'ennui naquit un jour de l'uniformité ».

e) *Enseignement sélectif :* Nous terminerons ce chapitre en disant que l'enseignement doit être avant tout sélectif, il ne doit pas y avoir « un enseignement », mais un « enseignement sur mesure » suivant la très heureuse expression de Claparède. Sans vouloir pousser à l'extrême cet enseignement sélectif et aboutir à une division exagérée du travail, comme l'ont fait les Américains (1), l'on peut obtenir de bons résultats en se servant des cadres scolaires déjà existants.

Dans une classe, que trouvons-nous ?

a) Les « *très bien doués* ». Ceux-ci doivent être « poussés » activement par le maître qui conseillera ensuite aux parents de leur faire suivre un enseignement secondaire correspondant à leurs aptitudes. Ils pourront ainsi plus tard occuper dans la société la place à laquelle ils ont droit, de par leur niveau intellectuel.

b) Les « *moyennement doués* ». Ils composent ordinairement le corps de la classe. L'instituteur doit s'efforcer de leur inculquer tout ce dont ils peuvent faire profit, sans oublier qu'un enseignement bien compris développe au maximum leurs facultés et leur permettra peut-être d'atteindre un niveau social auquel ils n'auraient pu sans cela prétendre.

c) Les « *moins bien doués* ». A ceux-là, il faut des classes de répétition ou d'entraînement (d'ailleurs prévues par un décret ministériel (1922), mais malheureusement facultatives.

d) Les « *mal doués* ». *Arriérés éducables :* Pour eux ont été créés des organismes spéciaux dits « de perfectionnement » (loi de 1909). Il faudra donc les dépister au plus tôt, afin de les faire bénéficier du seul enseignement utile pour eux.

Arriérés non-éducables : Nous les citons pour mémoire.

---

(1) « Système de Garry ». Voir à ce sujet : « L'Enseignement sélectif », Mlle Abrahnson (*Les Annales de l'Enfance*, 1927).

2° Mesures médicales

Nous dirons qu'elles ont encore plus d'importance. Dans son traité « L'Hygiène sociale de l'Enfance » (1921), le professeur Nobécourt nous dit : « L'école ne doit pas borner son rôle à dispenser l'instruction ; elle doit s'occuper du corps aussi bien que de l'intelligence, du physique comme du moral. L'éducation, pour être complète, doit être à la fois intellectuelle, physique et morale. Ces trois modalités sont inséparables l'une de l'autre, et il importe de garder entre elles une juste proportion. »

L'éducateur ne peut rien faire d'utile sans le médecin. C'est ce qu'avait compris Lakanal qui, le 26 juin 1793, proposait à la Convention Nationale « la visite de chaque école par un officier de santé ». Depuis, le législateur n'a pas cessé de s'occuper de cette question primordiale. (Loi Guizot, 28 juin 1833 ; loi du 30 octobre 1886, suivie du décret du 18 janvier 1887 ; projet de loi du 23 mars 1910). Malheureusement, si depuis 1910, le département de la Seine, ainsi que quelques autres, possèdent une inspection médicale des écoles presque suffisante, il n'en est pas de même partout, fait regrettable, comme nous allons le voir maintenant en étudiant le rôle du médecin scolaire.

Celui-ci, nous insistons sur ce point, est le trait d'union entre l'instituteur et l'élève. Son premier devoir est de faire un examen complet de l'élève (1) et d'en soumettre ses conclusions à l'éducateur.

Tout d'abord il importe de mesurer et de peser (2) l'enfant et de comparer les résultats obtenus avec les tables de croissance établies par divers auteurs. Ceci a son intérêt. Il a été constaté en effet que tout trouble marqué de la croissanse pondérale ou staturale s'accompagne, chez l'enfant, de troubles de l'attention plus ou moins manifestes, troubles qui retardent nécessairement l'évolution intellectuelle.

Voici du reste une observation concluante (3) :

---

(1) Nous nous inspirons dans ce qui va suivre du livre du Pr Nobécourt et du Dr Schreiber : *Hygiène Sociale de l'Enfance*, 1921.

(2) Voir à ce sujet *Médecine Scolaire* (1er juin 1927) : Développement physique de 320 enfants de 6 à 8 ans (Drs Paul-Boncour et Laufer).

(3) Observation donnée par les Drs Paul-Boncour et Laufer : « Morbidité scolaire et les troubles de la croissance dans leurs rapports avec la pédagogie » (*Médecine Scolaire*, décembre 1927).

« Un enfant de 11 ans qui avait diminué de 1.050 grammes au cours d'une grippe de quelques jours n'a regagné cette perte qu'après sept semaines et n'a fourni des tests d'attention du niveau préalable à la maladie qu'après onze semaines, ayant dépassé de 480 grammes son poids antérieur. »

A la recherche du poids et de la taille, il faut ajouter la mensuration du thorax et celle de la capacité respiratoire. A côté de cet examen physique, le médecin scolaire doit pratiquer l'examen médical.

L'examen du crâne permet de reconnaître les hydrocéphales, les microcéphales. Le médecin peut rencontrer nombre d'enfants présentant le facies adenoïdien (le facies Mongolien et myxœdemateux étant beaucoup plus rares). D'autres fois, il diagnostiquera une hernie, une ectopie testiculaire, une phimosis, une cyphose, une scoliose. Il décèlera des lésions pulmonaires, entendra un souffle d'adénopathie trachéo-bronchique. L'examen de l'appareil circulatoire pourra lui révéler une tâchycardie respiratoire, émotive ou orthostatique.

Cette énumération peut paraître fastidieuse, elle est pourtant d'un grand intérêt : elle va permettre au médecin d'attirer particulièrement l'attention du maître sur l'élève atteint de l'une ou l'autre de ces affections, qui pourra ainsi mettre son enseignement à la portée de la capacité physique de l'enfant.

L'examen des organes des sens est un des plus importants. Il faut établir d'une manière précise le degré d'acuité visuelle et auditive de l'enfant : nombreux sont ceux qui voient ou entendent mal. D'après Motais, 46 % des écoliers présentent une vision inférieure à la normale (61 % d'après Kahn). Il en est de même de l'acuité auditive. De tels sujets ne peuvent suivre aussi bien que leurs petits camarades les leçons de l'instituteur. Ils sont les derniers en classe (1), sont considérés comme des paresseux et souvent même, dégoûtés d'un enseignement qu'ils ne peuvent suivre, ils font l'école buissonnière. Et pourtant un simple examen médical aurait évité cette non-fréquentation scolaire.

Il y a une hygiène intellectuelle de l'écolier. Pour qu'elle soit réalisée : il faut qu'il y ait concordance entre, d'une part, le programme scolaire, et d'autre part, la capacité intellectuelle et

(1) Voir à ce sujet : Etude sur « Les premiers et les derniers des classes », Dr Paul-Boncour (*Médecine Scolaire*, 1er juillet 1925).

physique de l'écolier. Si cette concordance n'est pas réalisée, il s'ensuit de la fatigue pour l'écolier et si cette fatigue est répétée assez longtemps, il y a surmenage.

Le surmenage est en effet (d'après le Dr Paul-Boncour) (1) « un état de fatigue anormale consistant essentiellement dans un déficit de l'énergie neuro-psychique et lié à des efforts disproportionnés et répétés ». Cette définition comporte trois éléments ; nous allons les détailler.

1° La fatigue est un phénomène normal et physiologique. Nous sommes tous plus ou moins fatigués après une journée de travail. Le repos de la nuit supprime cette fatigue ; mais, si le travail de la journée a été trop intense, la récupération quotidienne ne peut avoir lieu ; une fatigue chronique s'installe : c'est le surmenage.

2° Le signe spécifique du surmenage est le déficit dûment constaté de l'énergie nerveuse, déficit qui peut être calculé à l'aide de méthodes précises ; nous rappelons :

l'épreuve des dictées de Sikorsky ;
l'épreuve des calculs de Burgerstein ;
l'épreuve de la mémoire des chiffres de Elbinghaus ;
l'épreuve du morceau de vers ou de prose de Binet.

3° La cause du surmenage réside dans des efforts disproportionnés et répétés. Celui-ci survient avec rapidité et souvent ne paraît pas proportionné à la somme d'efforts. Ce qui s'explique si l'on se souvient que la durée subit une progression arithmétique, tandis que la fatigue suit une progression géométrique.

Or, il y a des enfants surmenés, cela est hors de doute. Comment vont se comporter ces sujets ?

Ou bien l'écolier ne peut suivre les cours, et dégoûté de voir que ses efforts ne sont pas couronnés de succès, il va manquer l'école.

Ou bien il fréquentera régulièrement la classe, mais sa présence ne sera que matérielle.

Dans l'un et l'autre cas, il y aura non-fréquentation scolaire. Dans le premier, elle est réelle, dans le second, elle est fictive. Il y a deux facteurs qui entrent en jeu dans cette non-fréquentation, d'une part, la déficience de l'enfant, d'autre part, l'abondance des programmes imposés. Pour être précis, nous pourrions dire que

(1) Référence orale.

dans le premier cas il y a *malmenage* et que dans le second il y a *surmenage*.

Nous sommes maintenant renseignés sur les défiences possibles de l'enfant; examinons le second facteur.

Les programmes scolaires ne semblent pas avoir été établis scientifiquement; pour qu'il en soit ainsi, il était indispensable que la capacité scolaire correspondant à chaque âge soit d'abord recherchée pour que la somme des connaissances à inculquer soit exactement proportionnée. C'est certainement l'empirisme qui s'est substitué à la logique, car il suffit de mesurer le pouvoir d'attention correspondant à chaque âge pour remarquer que la somme demandée n'en tient pas compte.

De nombreux auteurs ont mesuré le pouvoir d'attention chez les écoliers. Chaderwick a trouvé que le temps maximum pendant lequel l'attention peut être fixée sans fatigue est :

à 6 ans, de 15 minutes;
de 7 à 12 ans, de 20 à 25 minutes;
à 13 ans, de 30 minutes.

Les docteurs Paul-Boncour et Laufer (1) nous disent que « le pouvoir d'attention n'a qu'une durée relativement restreinte et variable avant tout suivant l'âge. Si l'on déduit les heures véritablement perdues par suite de la fatigue de l'attention, l'on aboutit aux chiffres suivants de travail utile maximum » :

de	6 à 7 ans	2 heures	par jour
	8 à 9 ans	3 h. 30	—
	10 à 11 ans	5 heures	—
	12 à 13 ans	5 h. à 5 h. 30	—

Il est indispensable de se baser sur ces données pour l'établissement des programmes scolaires et les horaires de classe.

Chabot (2) et Chaillou (3) nous disent :

---

(1) Recherche de la fatigue chez l'écolier (*Médecine Scolaire*, 1er juin 1929).

(2) CHABOT : *Le travail scolaire considéré du point de vue de la durée des classes* (Rapport au IIe Congrès d'Hygiène Scolaire, Londres 1907, tome I).

(3) CHAILLOU. Etablissement d'un horaire normal pour les différents âges scolaires (IIIe Congrès d'Hygiène Scolaire, Paris 1910).

Durée des classes :

Enfants de	5 à 7 ans	leçons très courtes.	
—	7 à 10 ans	—	15 à 30 minutes.
—	10 à 14 ans	—	40 à 45 minutes.

Le Professeur Nobécourt propose dans son livre *L'Hygiène Sociale de l'Enfance :*

Nombre des classes :

Avant 14 ans : deux classes consécutives, matin et soir, séparées par un repos de 15 minutes.

Toutes ces données nous semblent suffisantes pour établir un horaire rationnel qui éviterait dans une large part le surmenage scolaire.

Ceci n'est pas tout ; le programme pédagogique n'est qu'une partie du programme d'éducation générale. Le but de toute éducation étant de faire des hommes utiles et bien portants, n'est-il pas désirable qu'à côté des occupations scolaires se placent les occupations postscolaires et extra-scolaires : éducation physique, arts d'agrément ?

« Le jeu n'est pas seulement utile à l'enfant, déclare le commandant Converset (1), il lui est absolument indispensable, comme une condition aussi bien de son développement intellectuel que de son développement physique. »

Multiplions donc les terrains et les jardins de jeux ; développons la pratique des sports chez les enfants ; que l'écolier fasse de la gymnastique et que l'école soit pour lui, en même temps qu'un centre d'éducation intellectuelle, un centre d'éducation physique.

Il faut encore que l'enfant apprenne à l'école le maniement et l'usage des principaux outils. Si certains établissements (lycée Lakanal, Rollin), possèdent des salles spécialement réservées à cet effet, il est inutile d'ajouter qu'ils sont l'exception, et que, presque toujours, l'enfant sort de l'école sans que l'on ait abordé cette question qui a pourtant son intérêt.

Le médecin scolaire doit encore veiller à l'hygiène des locaux des classes. Ceux-ci doivent être suffisamment aérés. De ce point de vue, il nous paraît anormal de parler de la création de « classes

(1) *Rapport sur l'utilité des terrains de jeux pour les écoliers* (IIIe Congrès International d'Hygiène Scolaire).

aérées ». *Toutes* doivent l'être, et doivent avoir un cube d'air suffisant pour le nombre d'élèves qu'elles contiennent ordinairement. Le mobilier doit être de telle sorte qu'il ne puisse nuire à la santé de l'enfant. Nous savons les préjudices qu'un « mauvais » mobilier peut causer à l'écolier (déviation de la colonne vertébrale, gêne respiratoire, myopie). Chaque table et chaque chaise devraient être strictement proportionnées à la taille de l'enfant. Les cartes et les tables murales doivent pouvoir être lues à moins de quatre mètres.

Enfin la tâche du médecin scolaire est (et ce n'est pas la moindre) de dépister les maladies contagieuses, d'écarter les enfants porteurs de germes et d'éviter ainsi une épidémie. S'il n'a pu y réussir préventivement, il doit, au besoin, licencier l'école et assurer une désinfection parfaite de la classe.

Tout cela concerne l'assistance médicale; envisageons maintenant l'assistance sociale. Quand elle sera pleinemnt réalisée, il y aura certainement moins d'enfants qui manqueront l'école.

3° Mesures sociales

La misère, nous l'avons dit plus haut, est un des facteurs de non-fréquentation scolaire. Des distributions de linge, de chaussures, de vêtemeents, de dons en nature, organisées par les municipalités, suffiraient quelquefois.

D'autre part, la multiplication d'infirmières scolaires et visiteuses, qui rendent déjà de grands services, serait nécessaire. « L'infirmière scolaire, a dit Guinon, est le trait d'union entre l'école, la famille et le médecin, pour tout ce qui concerne l'hygiène et la santé. »

A l'école : elle assure, sous la direction du médecin, les soins que comportent les affections banales de l'enfance.

En dehors de l'école : elle conduit les enfants désignés par le médecin-inspecteur aux consultations des médecins spécialistes; elle indique à la famille les soins d'hygiène que nécessite l'état de l'enfant.

Il est un mode d'assistance sociale qui a rendu des services incontestés là où il a fonctionné. Nous voulons parler des *Cantines scolaires.*

En 1913, le Dr L. Cruveilher, dans un ouvrage *Influence des*

cantines scolaires sur la fréquentation des écoles publiques, et, en 1927 (Congrès national des œuvres de sauvetage de l'enfance), M. Péron, instituteur en retraite, ont montré tous les bienfaits que l'on pourrait retirer de la vulgarisation de tels organismes.

De nombreux enfants en profitent (élèves habitant loin de l'école ou dont les familles sont peu fortunées).

Le bénéfice qu'ils en retirent n'est pas seulement physique (alimentation saine), il est aussi moral : l'enfant est tiré de la rue aux heures des repas et on lui évite ainsi les mauvaises fréquentations et toutes les conséquences fâcheuses qui en résultent. Il sent que l'on s'intéresse à lui, et il vient à l'école avec plus d'assiduité, plus de plaisir.

Voilà du reste quelques chiffres extraits du livre du Dr Cruveilher et qui suffiront à vous convaincre.

Commune de Domps : « La proportion des absences atteignait 20 % dans les deux grandes classes et dépassait 30 % dans la classe enfantine. Depuis la création des cantines scolaires, la proportion s'est abaissée à 6 et 7 %, même pour la classe enfantine.

Commune de la Croisille : Avant la création des cantines, 22 % d'absences ; après la création des cantines, 15 % d'absences.

A Saint-Sylvestre : Avant, 15 % ; après, 9 %.

Dans toutes les régions où les cantines scolaires ont normalement fonctionné, il en est résulté, non seulement une augmentation du nombre des présences à l'école, mais encore un meilleur réndement de l'éducation intellectuelle. Ceci n'a rien qui puisse nous étonner, car « de même qu'il n'y a pas de bons soldats quand ils ont le ventre vide », « il n'y a pas non plus de bons élèves quand les pauvres petits souffrent de la faim ».

Les avantages des cantines sont multiples :

elles mettent le jeune écolier à l'abri d'affections gastro-intestinales, si fréquentes à cet âge, et qui, le plus souvent, sont la faute d'une mauvaise alimentation ;

une bonne alimentation peut éviter la scoliose (Prof. Hutinel) ;

une bonne alimentation peut éviter nombre de maladies et, en particulier, la tuberculose, dont une des causes est, sans contredit, l'insuffisance de la nourriture ;

enfin, comme le fait remarquer le Prof. Calmette (1), les cantines scolaires pourraient être de merveilleuses écoles d'hygiène : « l'on y apprendrait, non seulement à manger proprement des aliments sains, mais aussi à connaître les denrées alimentaires, leurs qualités nutritives, leur valeur et, pour les filles, la manière de les préparer... Ces notions pourraient servir de préface à l'enseignement élémentaire de l'économie domestique, en même temps qu'à celui de l'hygiène théorique, tels que le comportent les programmes actuels. »

Espérons donc que l'on multipliera de tels organismes qui rendent de si précieux services et qui contribuent à rendre plus efficace l'éducation scolaire.

Nous arrêterons là notre exposé : toutes les réformes que nous indiquons, toutes les suggestions que nous proposons ont été maintes et maintes fois formulées. Nous avons essayé de les réunir dans ce court travail, et nous en avons souligné l'importance. Elles doivent être réalisées au plus vite. C'est alors seulement que la question de la non-fréquentation scolaire » sera résolue et que tous les écoliers de France recevront une instruction suffisante et nécessaire pour la prospérité de notre pays.

CONCLUSIONS

Pasteur a dit : « Pour préserver la race, il faut préserver la graine ». Le problème de la « non-fréquentation scolaire » est donc une question de vitalité pour notre pays. Il doit être résolu au plus tôt. Pour cela, il est nécessaire :

1° d'appliquer strictement le principe d'obligation exprimé dans la loi du 28 mars 1882;

2° de multiplier les organismes déjà existants qui ont fait leurs preuves, mais qui ne sont pas en nombre suffisant (classes prévues par la loi de 1909);

(1) Pr Calmette : Hygiène dans l'éducation (*Œuvres Péri-Scolaires*. 1913).

3° de transformer ceux qui ne cadrent pas avec les besoins de l'éducation ;

4° d'organiser d'une façon parfaite l'inspection médicale, dans toutes les écoles de France ;

5° de se rappeler que tout enseignement doit être essentiellement sélectif ;

6° enfin et surtout, de savoir qu'à la base de toute éducation, il doit y avoir une triple assistance :

médicale,

éducative,

sociale.

BIBLIOGRAPHIE

François de Witt-Guizot : Les classes de garde (*L'Enseignement Libre*, mai-juin 1907).

Chabot : Le travail scolaire considéré du point de vue de la durée des classes (*Rapport au IIe Congrès d'Hygiène Scolaire*, Londres 1907, tome I).

Chaillou : Etablissement d'un horaire normal pour les différents âges scolaires (IIIe Congrès d'Hygiène Scolaire, Paris 1910).

Calmette : Hygiène dans l'éducation (*Œuvres périscolaires*, 1913).

Cruveilher : Influence des cantines scolaires sur la fréquentation scolaire (1913).

Paul-Boncour : Excitation cérébrale infantile et instabilité psycho-motrice de l'écolier (*Progrès Médical*, 1919).

La surveillance de la fréquentation scolaire (*Revue de l'Œuvre Nationale de l'Enfance*, décembre 1920, pages 387-389).

Nobécourt et Schreiber : Hygiène Sociale de l'Enfance (1921).

Gérard Boon : L'Instruction obligatoire et les devoirs des administrations publiques (Bruxelles, 1921).

La Fréquentation Scolaire (*Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, mars-avril 1921, pages 57-58).

Vandervest (Georges) : L'Ecole et l'Enfant : la collaboration du médecin, de l'instituteur, des parents (*Œuvre Nationale de l'Enfance*, mai 1921, pages 960-972).

Laronze (Georges) : Criminalité juvénile et défaut de fréquentation scolaire (*Revue Philantropique*, 15 septembre 1921, pages 357-374).

Pour améliorer la fréquentation scolaire (*Journal des Instituteurs et Institutrices*, 8 octobre 1921, page 26).

Fronca : Nos enfants à l'école (*Education familiale*, décembre 1921, pages 635-638).

Prolongation de la scolarité (*Pro Juventute*, avril 1922, pages 171-172).

Mlle Rémy : Rapport sur les fiches d'absence (*Société Alfred-Binet*, juillet-octobre 1922, pages 203-211).

Congrès National des Ecoles de plein air (Paris 1922).

Lapié (Paul) : L'Ecole et les Ecoliers (Paris 1923).

Michenot (Berthe) : Comité National de l'Enfance (*L'Enfant*, mai-juin 1923, pages 107-109).

Des peines concernant l'admission au travail des enfants soumis à l'obligation scolaire (*Revue de droit pénal et de criminologie*, décembre 1923, pages 1.064-1.068).

HEUYER : Les enfants difficiles (*La Nouvelle Education*, juillet 1924).

PAUL-BONCOUR : Les premiers et les derniers des classes (*Médecine scolaire*, juillet 1925).

DUFESTEL : La fréquentation scolaire (*Médecine scolaire*, 1er décembre 1925, pages 260-262).

HUMBERT : La fréquentation à l'école rurale (*L'Ecole et la Vie*, 12 décembre 1925, pages 179-180).

WETS (Paul) : A propos de la fréquentation scolaire (*Service Social*, janvier 1926, pages 1-4).

AUBRY : Fréquentation et criminalité (*Manuel général de l'Instruction primaire*, décembre 1926).

ABRAMHSON : Enseignement sélectif (*L'Ecole et la Vie*, 29 janvier 1927,

HEUYER et GOURIOU : Les troubles du caractère dans la psychiâtrie infantile scolaire (juin 1927).

LYSE (J) : La fréquentation scolaire (*L'Ecole et la Vie*, 29 janvier 1927, page 289).

PÉRON : Cantines scolaires (Congrès national des œuvres officielles du sauvetage de l'enfance, Lyon, juin 1927).

DEVRAIGNE : Cinéma éducateur (Congrès national des œuvres officielles du sauvetage de l'enfance, Lyon, juin 1927).

LEVASSEUR : Scolarité obligatoire (Congrès national des œuvres officielles du sauvetage de l'enfance, Lyon, juin 1927).

PAUL-BONCOUR : Classes spéciales pour arriérés et anormaux psychiques (Congrès national des œuvres officielles de sauvetage de l'enfance, Lyon, juin 1927).

PERRON : Internats primaires et orphelinats (Congrès national des œuvres officielles de sauvetage de l'enfance, Lyon, juin 1927).

L'Enseignement est-il en progrès? Les illettrés (*Dossiers de l'action populaire*, 10 novembre 1927, pages 885-888).

PAUL-BONCOUR et LAUFER : Morbidité scolaire et troubles de la croissance dans leurs rapports avec la pédagogie (*Médecine scolaire*, décembre 1927).

NÉRON : L'Enfant vagabond, thèse, Paris 1928).

PAUL-BONCOUR et LINDEMANN : Causes psycho-pathologiques de l'absentéisme scolaire (*Progrès Médical*, 26 octobre 1929).

NOBÉCOURT : Malmenage et surmenage scolaire (*Les Annales de l'Enfance*, mai-juin 1929).

Mme S. PAUL-KAHN : La loi française sur la fréquentation scolaire (Congrès de Stockholm, septembre 1929.

PAUL-BONCOUR et Mlle GROS : Considérations sur l'absentéisme scolaire (Congrès de Stockholm, septembre 1929).

LAUFER : Non-fréquentation scolaire d'origine morbide (Congrès de Stockholm, septembre 1929).

Vu : *le Président de Thèse,*

NOBÉCOURT.

Vu : *le Doyen de la Faculté de Médecine,*

ROGER.

Vu et permis d'imprimer :
Le Recteur de l'Académie de Paris,

CHARLETY.